

# Infor Anael Finance iSeries Saisie en Fonction Etendue

### © Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

#### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

#### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

#### Informations de publication

Version: Infor Anael Finance iSeries version V3

Auteur: Infor

Date de publication : juin 28, 2013

# Table des matières

| À propos d | le ce manuel                           | 5  |
|------------|--|----|
| Public c   | concerné                               | 5  |
| Périmèt    | tre du document                        | 5  |
| Pré-requ   | uis                                    | 5  |
| Docume     | ents liés                              | 5  |
| Historiq   | jue du document                        | 5  |
| Contact    | ter Infor                              | 6  |
| Chapitre 1 | Présentation                           | 7  |
| Chapitre 2 | Paramètres                             | 9  |
| Exe        | rcice société                          | 9  |
| Joui       | rnaux                                  | 9  |
| Tab        | le FE                                  | 9  |
| Chapitre 3 | Saisie multi-pièce 'Oui'               | 11 |
| Chapitre 4 | Saisie multi-pièce 'Non'               | 13 |
| Extr       | raction des écritures fonction-étendue | 13 |
| Sais       | sie multi-pièce 'Non'                  | 14 |
| Chapitre 5 | Divers                                 | 17 |
| Dév        | verrouillage des comptes 'PDI350'      | 17 |
| Autr       | res utilitaires                        | 17 |

# À propos de ce manuel

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

## Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V3

# Pré-requis

Aucun

## Documents liés

Aucun

# Historique du document

| Version | Date            | Auteur      | Contenu                            |
|---------|-----------------|-------------|------------------------------------|
| 1.0     | 1999            | R&D         | Création du document               |
| 2.0     | Janvier<br>2012 | Ingrid MARY | Application du nouveau modèle Word |

## **Contacter Infor**

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <a href="https://www.infor.com/inforxtreme">www.infor.com/inforxtreme</a>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Ce module sert à enregistrer les règlements des CLIENTS en FRANCS (monnaie société) et à lettrer les comptes, selon deux méthodes dites de :

Multi-pièces : 'Oui'.Multi-pièces : 'Non'.

L'option 'Multi-pièces : Oui' consiste à saisir des numéros de pièces ou numéros de relevés afin de pointer les écritures tiers correspondantes.

L'option 'Multi-pièces : Non' consiste à saisir des règlements par pointage des écritures tiers.

Le pointage peut se faire :

- Sur le tiers lui-même.
- Sur le tiers de regroupement.
- Sur le regroupement 'Tiers Fonction Etendue' (ou N° ordre).

Dans le cas du 'Multi-pièces : Non', il faut faire une extraction des écritures avant de pouvoir procéder au pointage.

## Exercice société

Contrôle règlement FE: 'O', 'N' ou 'F'

Ce paramètre est géré en saisie multi-pièces 'Oui' et permet de contrôler la zone 'Montant du règlement'.

'O': Le montant du règlement est obligatoire et doit être égal au montant de la facture.

'F': Le montant du règlement est obligatoire et le contrôle d'égalité avec le montant de la facture est forçable.

'N': Le montant du règlement n'est pas à saisir.

### Journaux

La saisie FE est autorisée sur des journaux de type 'B', 'L', 'R' ou 'C'.

Montant de règlement FE: 'O', 'N' ou 'F'

Ce paramètre permet de contrôler la saisie du montant sur la ligne d'en-tête.

'O' : Obligation de saisir le montant d'en-tête.

'N': Pas de saisie du montant.

'F': Saisie facultative.

## Table FE

Si l'utilisateur désire accéder aux écritures tiers par l'intermédiaire d'un regroupement dit N° ordre ou Client FE, il devra créer ce(s) code(s) sur 6 caractères dans cette table puis le renseigner dans la fiche Tiers.

Cette saisie permet d'enregistrer rapidement des chèques ou des traites.

Le collectif (n° compte général) client sera unique à l'intérieur d'une même pièce.

#### 1<sup>ER</sup> ECRAN DE SAISIE

Saisissez: Date/Journal/Multi-pièce: 'O'.

#### 2<sup>EME</sup> ECRAN

Affichage des écritures en cours de validation.

### 3<sup>EME</sup> ECRAN

#### Saisissez:

- Le compte général de la ligne d'en-tête, libellé, montant selon le paramétrage du journal.
- Le collectif client des écritures à pointer.

Puis, Rupture, pièce relevé, montant règlement, montant...

#### Rupture

Elle correspond, par exemple, au numéro de chèque.

Les numéros de rupture évitent de valider chaque règlement par la touche de fonction F9.

A chaque numéro de rupture correspond une ligne d'en-tête.

Le numéro de rupture est contrôlé, il est obligatoire à chaque changement de tiers, d'échéance...

#### N° Pièce/Relevé

Renseignez le numéro de relevé (2<sup>ème</sup> numéro d'affectation), 8 caractères commençant par '**RLC**' (sauf modification du '**PDI400**' dans les constantes). ou le numéro de pièce correspondant au règlement.

Tout ce qui ne commence pas par 'RLC' sera considéré comme un numéro de pièce.

#### Montant règlement

La saisie de cette zone est fonction du paramètre 'Montant de règlement FE' de l'exercice.

L'obligation ou non de saisir le montant du règlement est contrôlée par le numéro de rupture.

#### **Exemple**

| Rupture | N° pièce | Mt reglt | Mt facture |
|---------|----------|----------|------------|
| 1       | A1       | 700      | 1000       |
|         | R1       |          | 300        |

Le montant saisi (ou alimenté automatiquement d'après le numéro de pièce/relevé) permet de connaître la nature du pointage :

- Règlement total si montant règlement = montant facture
- Règlement partiel si montant réglé différent du montant facture.

En cas de règlement partiel, le numéro d'affectation sera renseigné avec 'PRExxxxx'.

Si règlement total, le numéro d'affectation sera 'RGDxxxxx' et l'écriture sera soldée à la validation.

#### **Echéance**

La date d'échéance permet de connaître et d'alimenter le sous-compte du compte d'effet à recevoir quand la saisie se fait dans un journal de type 'R'.

#### Sous-compte / Mot directeur

Ces zones s'alimentent automatiquement et permettent à l'utilisateur de vérifier le tiers.

#### Actions possibles

• Sur ligne d'en-tête :

F4: Rechercher

F16: Consultation de compte

F19 : Fenêtre des compléments généraux.

**F20**: Fenêtre des compléments analytiques.

• Sur écran de saisie des règlements :

'C': Fenêtre des compléments généraux des lignes tiers.

'A': Fenêtre des compléments analytiques des lignes tiers.

'B': Domiciliation bancaire (si compte d'effet).

La domiciliation du client est prise par défaut.

F4: Recherche sur montant ou sur numéro de pièce.

F16: Consultation de compte

F9/F18: Validation Batch (ou interactive).

F11: Pointage.

• Saisie de règlement sans facture

Saisissez un numéro de rupture et un montant.

- Les factures pointées ont un même code pré-lettrage PRExxxx.
- Le message 'Facture déjà pointée' apparaît lorsque l'écriture a déjà un numéro de 'RGDxxxx' dans la xxx d'affectation.

La validation des écritures se fera, selon les paramètres du fichier des constantes, en Batch ou en Interbatch.

Cette saisie consiste à extraire des écritures pour pouvoir les pointer pendant la saisie.

### Extraction des écritures fonction-étendue

Cette option permet l'extraction massive d'écritures des tiers par l'intermédiaire :

• Des tiers eux-mêmes

ou

• Des tiers de regroupement.

ou

• Des regroupements FE, n° ordre.

L'extraction peut être lancée en Batch un soir, par exemple, pour une saisie le lendemain.

Un client extrait par l'une des 3 méthodes ne sera pas extrait une deuxième fois.

Un client extrait ou en cours de pointage ne sera pas accessible par un autre utilisateur en saisie de règlements et il sera impossible de lettrer son compte.

Un compte client est libéré si on valide une écriture sur le compte ('PDI315') ou si l'on fait la suppression de l'extraction.

Après le traitement d'extraction, des listes récapitulatives sont éditées donnant le nombre d'enregistrement extrait.

L'extraction des écritures a pointer peut aussi se faire au moment de la saisie, mais c'est une extraction pour un client et elle ralentit les temps de saisie.

## Saisie multi-pièce 'Non'

#### 1. Saisissez:

- La date
- Le journal
- Multi-pièce 'Non'

puis valider.

#### 2. L'écran suivant offre 3 possibilités :

• Choisir un compte extrait (1)

#### **REMARQUE**

Si le compte a déjà fait l'objet d'un pointage non validé, on peut resélectionner le compte à condition de saisir sur le même journal et à la même date (contrôle forçable par la touche de fonction **F21**).

- Supprimer un compte extrait (4).
- Extraire directement un compte (touche de fonction **F6**, renseigner le collectif et le client à extraire).

Selon que l'utilisateur choisit de pointer un client normal 'N', de regroupement 'R' ou n° ordre 'O', l'écran de pointage sera différent.

#### On affichera:

- N° Pièce, Montant, Echéance, Libellé dans tous les cas suivis de :
- Client livré (DMAT) / Mot directeur si client normal 'N'.
- Compte / Sous-compte / Mot directeur si client 'R' ou 'O'.

#### 3. Ligne d'en-tête:

Saisissez n° pièce, libellé, montant ... selon paramétrage.

#### Actions possibles sur ligne d'en-tête

F4: Recherche sur pièce ou sur montant

F13: Tri sélection des écritures à pointer.

**F14**: Domiciliation bancaire si journal d'effets magnétiques.

F16: Consultation de compte

F19: Compléments généraux

F20 : Compléments analytiques

#### 4. Lignes détail / pointage

Les codes pointage autorisés sont :

'2': Pointage total

'4': Pointage partiel

'6': Pointage partiel avec génération de reste dû.

'D': Escompte.

Au taux de la fiche, modifiable (et génération de l'escompte d'après les comptes externes).

- 'S': Saisie de déduction (ristourne, commission) pour la LIGNE.
- Si le montant réglé est renseigné, il est contrôlé.
- Si le montant réglé n'est pas renseigné, il est calculé automatiquement.

F20 : Saisie multi-déduction.

Il s'agit de déduction globale pour la PIECE.

Le pointage est volontairement conservé, que l'on saisisse des codes actions 'E' ou 'P' dessus ou que l'on fasse F12. Ceci permet de conserver le bénéfice du pointage si l'on doit abandonner son travail.

#### Actions possibles

'C': Compléments généraux.

'A': Compléments analytiques

'P': Visualisation de la pièce.

'E': Visualisation de la ligne.

F10 : Visualisation des écritures générées.

**F9/F18**: Validation de la pièce.

A la validation, un numéro de 'RGDxxxx' si soldé, ou 'PRExxxx' si partiel, est affecté.

#### Génération des écritures

#### • Si n° ordre

Génération d'autant de ligne règlement que de comptes clients.

### • Si compte de regroupement

Génération du règlement sur le compte de regroupement et OD automatique du compte de regroupement vers les comptes clients.

Selon le paramètre du '**PDI315**', les tiers pourront être supprimés lorsque la validation de la pièce sera effectuée.

## Déverrouillage des comptes 'PDI350'

En cas de problème pendant l'extraction (coupure...), les écritures des comptes clients extraites dans le fichier 'FDI300P1' sont topées et il est impossible de les extraire à nouveau.

Cette option permet donc de déverrouiller les comptes extraits.

## Autres utilitaires

Remise à blanc du fichier des comptes 'FAN500C1', 'PAN520'.

Afin d'éviter tout lettrage sur des comptes extraits, les comptes clients seront alimentés dans le fichier 'FAN500C1'.

Cette option permet donc de remettre à blanc un ou plusieurs comptes.